

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 107

13 janvier 2014

SOMMAIRE

ACS, Aviation Consultants & Services S.A.	5125	MAÏRENA, Société Civile Immobilière ...	5118
.....		Mavilla Immobilière S.à r.l.	5119
Arachne Luxembourg S.à r.l.	5093	Merck-Finanz AG	5123
.....		Nalu Capital	5133
Atlas Investment Company 5 S.à r.l.	5133	Prologis UK CCCV S.à r.l.	5107
.....		RR&Co	5133
Bouganvillea S.A.	5094	Saxo.com s.à r.l.	5135
.....		SCHENK Luxembourg S.A.	5118
Car Classifieds Indonesia S.C.S.p.	5097	Schlossberg Holding S.A.	5113
.....		Seneca Holdco S.à r.l.	5134
CB Capital S.A.	5092	Service Automobile S.A.	5093
.....		Solgro S.A.	5124
CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.	5092	Sparkling Global Commodities Fund	
.....		S.C.A.	5124
Cofima Group S.A.	5092	Standard International Holdings S.A.	5090
.....		Tavistock Europe S.à r.l.	5093
Conselio S.A.	5116	Taxis Ambulances Morgado Sàrl	5112
.....		Travel Retail S.à r.l.	5126
Covidien Group S.à r.l.	5117	Travist Investments S.à r.l.	5093
.....		uCure Pharma S.à r.l.	5125
Development System International Hold- ing	5123	Varg Investments S.A.	5122
.....		WATERLELIE, Société de Gestion de Pa- trimoine Familial, SPF	5117
Djas Invest S.A.	5123	Weydert & Welter S.à r.l.	5126
.....		Witberg S.A.	5126
DP Consulting Group S.A.	5135	Wok s.à r.l.	5117
.....		X5 Capital S.à r.l.	5120
Eurocar Diffusion Sàrl	5136		
.....			
FICREA (Luxembourg) S.A.	5117		
.....			
Fortimmo S.A.	5136		
.....			
GH Transport	5135		
.....			
Goodman Cyan Logistics (Lux) S.à r.l.	5127		
.....			
GSC European CDO I-R S.A.	5135		
.....			
Harsco Metals Luxembourg S.A.	5099		
.....			
Haystacks Investments S. à r.l.	5135		
.....			
Inception Wellness S.à r.l.	5136		
.....			
JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l.	5123		
.....			
Lappara Holding S.à r.l.	5127		
.....			
Luxflat S.A.	5099		
.....			

Standard International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Standard Bank Group Limited, holding company- South African company listed on JSE and having its registered office at Standard Bank Centre, 5 Simmonds Street, Johannesburg 2001,

here represented by Mrs Hélène SCHORR-MEOCCI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 02 December 2013 which has been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 39445, incorporated by a notarial deed on 24 January 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 306 dated 15 July 1992, and whose articles of association (the "Articles") were last amended pursuant to a notarial deed dated 14 December 2010, published in the Memorial under number 443 dated 8 March 2011 (page 21230).

The agenda was the following:

Agenda

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 89A, Parc d'activités Capellen, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.298, as liquidator of the Company (the "Liquidator").
3. To determine the powers of the Liquidator.
4. Miscellaneous.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 89A, Parc d'activités Capellen, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.298 (the "Liquidator"), which has accepted this mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute to the Sole Shareholder an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Standard Bank Group Limited, société holding- société Sud-Africaine cotée au JSE et ayant son siège social au Standard Bank Centre, 5 Simmonds Street, Johannesburg 2001,

ici représentée par Madame Hélène SCHORR-MEOCCI, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 02 décembre 2013, laquelle a été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant,

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique ("Actionnaire Unique") de STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., une société anonyme régie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 39445 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 24 janvier 1992, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 306 le 15 juillet 1992, et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 443 en date du 8 mars 2011 (page 21230).

L'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour

1. Décider la dissolution et la liquidation de la Société.
2. Nommer Grant Thornton Lux Audit, un société anonyme ayant son siège social au 89A Pafebruch L- 8308 Capellen, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").
3. Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.
4. Divers.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer comme liquidateur de la Société, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., un société anonyme ayant son siège social au 89A Pafebruch L- 8308 Capellen, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'Actionnaire Unique dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer à l'Actionnaire Unique une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. SCHORR-MEOCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15863. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013172694/122.

(130209808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Cofima Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.555.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2013:

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg,

En remplacement de la société HRT Révision S.A., commissaire aux comptes démissionnaire en date du 16 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176591/15.

(130215980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 297 du 3 mars 2007.

Les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013176573/15.

(130215418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

CB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 155.122.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2013176572/10.

(130215880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Service Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.960.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013177246/12.

(130215216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Tavistock Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.606.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013174399/12.

(130212630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Arachne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.454.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Damien Nussbaum / Peter Diehl

Attorney-in-fact A / Attorney-in-fact A

Référence de publication: 2013174519/14.

(130213444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Travist Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 168.381.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique du 23 septembre 2013 que:

- la démission de Monsieur Francesco ABBRUZZESE en tant que Gérant unique de la société, avec effet immédiat, a été acceptée;

- la décision de nommer Monsieur Mr Stéphane ALLART, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique) avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle à la fonction de Gérant unique, pour une durée indéterminée, a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2013176291/16.

(130214233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Bouganvillea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.767.

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BOUGANVILLEA S.A.» (ci-après, la «Société»), une société anonyme avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53 767, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 18 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 197 du 18 avril 1996, modifié suivant acte reçu par le Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1114 du 22 juillet 2002.

La séance est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes de clôture au jour de la présente assemblée.
2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge.
3. Transfert du siège social et de l'établissement principal de la société du Grand-Duché de Luxembourg, L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle en Via Ruggiero Settimo 4, Milan, Italie, et adoption de la nationalité italienne.
4. Changement de la forme sociale de société anonyme au sens du droit luxembourgeois en società semplice au sens du droit italien, changement de la dénomination sociale en "Bouganvillea Società Semplice" et changement de l'objet de la société.
5. Nomination des administrateurs de la société.
6. Autorisation à conférer à un ou plusieurs mandataires avec pouvoir de représenter la société en Italie et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès de toutes instances administratives, fiscales et autre en rapport avec le transfert du siège de la société en Italie et en particulier de procéder au dépôt et à la publication du présent acte et des statuts adoptés par les présentes en Italie et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan et/ou toute autre autorité italienne afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.
7. Nomination d'un mandataire avec pouvoir de représenter la société au Luxembourg et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et de toutes instances administratives, fiscales et autre au Luxembourg, afin d'assurer la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.
8. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
9. Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités italiennes ou toute autre instance compétente.
10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale approuve le bilan et les comptes de profits et pertes de clôture au jour de la tenue de la présente assemblée tels que présentés par le Conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs actuels Maître Charles DURO, Maître Marianne GOEBEL et Maître Karine MASTINU et du commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUCIAIRE GRAND-DU-CALE S.A., et les accepte. Décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg, L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle à Via Ruggiero Settimo 4, 20146 Milan, Italie, et d'adopter en conséquence la nationalité italienne de la Société, sans que ce changement de nationalité et le transfert de siège constitue d'un point de vue légal ou fiscal un changement de la personnalité juridique de la Société ou une dissolution de la Société.

L'Assemblée générale constate que cette décision a été prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la forme sociale de la Société qui, de société anonyme au sens du droit luxembourgeois, devient società semplice au sens du droit italien.

L'Assemblée générale décide encore de modifier la dénomination de la Société en "Bouganvillea Società Semplice".

Enfin, l'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La Società ha per oggetto lo svolgimento dell'attività di coltivazione dei fondi, la silvicoltura, l'allevamento di animali e le attività connesse, comunque esercitate, che si inseriscano nel normale ciclo di produzione agricola e di sfruttamento del fondo e che, per l'accessorietà economica rispetto all'attività agricola, vengano esercitate senza alcuna autonomia organizzativa e funzionale rispetto all'attività agricola, in quanto dirette a consentire una migliore e più agevole utilizzazione del fondo, permettendo una più favorevole incidenza sulla redditività dello stesso.

La società ha altresì per oggetto la gestione dei beni posseduti o di proprietà, quale attività diretta a ricavarne un'utilità che corrisponda al loro valore economico e che non si concretizza in un'attività commerciale.

Essa può inoltre compiere qualsiasi operazione industrielle, commerciale, mobiliare, immobilière et financière, quest'ultima in via non prevalente et comunque non nei confronti del publico, ritenuta dagli amministratori necessaria ed utile per il conseguimento dell'oggetto sociale, assumere directement ed indirectement interessenze et partecipazioni in altre società ed imprese aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio".

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de confier l'administration de la Société pour une durée indéterminée à deux administrateurs (amministratori), à savoir:

- Monsieur Antonello STRADA, né à Milan, Italie, le 31 mai 1954 et demeurant à Via Bronno 8, San Fermo della Battaglia, Italie, et

- Madame Emanuela STRADA, née à Milan, Italie, le 21 mai 1958 et demeurant à Via XXV Aprile 9, San Fermo della Battaglia, Italie,

lequels auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous leur signature individuelle.

Sixième résolution

L'Assemblée générale donne mandat aux administrateurs de la Société, Monsieur Antonello STRADA et Madame Emanuela STRADA, prequalifiés, avec pouvoir de représenter la Société en Italie, de veiller à ce que la nomination des administrateurs de la Société soit dûment inscrite en Italie et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès de toutes instances administratives, fiscales et autre en rapport avec le transfert du siège de la Société en Italie et en particulier de procéder au dépôt et à la publication du présent acte et des statuts adoptés par les présentes en Italie et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan et/ou toute autre autorité italienne afin d'assurer la continuation de la Société en tant que société de droit italien et la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Les administrateurs pourront déléguer les pouvoirs leur conférés par la présente Résolution à des personnes ou agents de leur choix demeurant en Italie.

Tous les documents sociaux relatifs à la période antérieure au transfert du siège social en Italie et relatifs à la période pendant laquelle la Société avait son siège social au Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée générale donne mandat à Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, avec pouvoir de représenter la Société au Luxembourg et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et de toutes instances administratives, fiscales et autre au Luxembourg, afin d'assurer la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois et sa radiation du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec pouvoir notamment de signer tout acte ou document nécessaire ou utile et d'entreprendre toutes démarches requises par les dispositions légales luxembourgeoises aux précédentes fins.

Huitième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne et leur donner la teneur suivante:

Patti sociali

Art. 1. E' costituita una Società Semplice sotto la ragione sociale:

"Bouganvillea Società Semplice"

Art. 2. La società ha sede in Milano (MI).

Il trasferimento della sede nell'ambito dello stesso Comune è deciso dai soci e la pubblicità di tale trasferimento è disciplinata dall'art. 111 ter disposizioni di attuazione del Codice Civile.

Essa potrà istituire e sopprimere, in Italia o all'estero filiali, agenzie e rappresentanze.

Art. 3. La Società ha per oggetto lo svolgimento dell'attività di coltivazione dei fondi, la silvicoltura, l'allevamento di animali e le attività connesse, comunque esercitate, che si inseriscano nel normale ciclo di produzione agricola e di sfruttamento del fondo e che, per l'accessorietà economica rispetto all'attività agricola, vengano esercitate senza alcuna autonomia organizzativa e funzionale rispetto all'attività agricola, in quanto dirette a consentire una migliore e più agevole utilizzazione del fondo, permettendo una più favorevole incidenza sulla redditività dello stesso.

La società ha altresì per oggetto la gestione dei beni posseduti o di proprietà, quale attività diretta a ricavarne un'utilità che corrisponda al loro valore economico e che non si concretizza in un'attività commerciale.

Essa può inoltre compiere qualsiasi operazione industriale, commerciale, mobiliare, immobiliare e finanziaria, quest'ultima in via non prevalente e comunque non nei confronti del pubblico, ritenuta dagli amministratori necessaria ed utile per il conseguimento dell'oggetto sociale, assumere direttamente ed indirettamente interessenze e partecipazioni in altre società ed imprese aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio.

Art. 4. La durata della società è stabilita dalla data dell'atto costitutivo fino al 31 dicembre 2035, e sarà tacitamente prorogata di triennio in triennio, qualora alcuno dei soci non abbia chiesto lo scioglimento entro sei mesi dalla scadenza del termine.

Art. 5. Il capitale sociale è determinato in euro 604.000 e compete ai soci come segue:

- Tatiana Matteoli, in misura del 34,02% per euro 205.480;
- Antonello Strada, in misura del 32,99% per euro 199.260;
- Emanuela Strada, in misura del 32,99% per euro 199.260.

Ogni finanziamento fatto dai soci alla società in proporzione alle quote di capitale da ciascuno possedute si conviene infruttifero di interessi a loro favore, salvo diversa deliberazione.

Art. 6. La gestione, l'amministrazione e la rappresentanza della società in giudizio e di fronte ai terzi, competono ai soci signori STRADA Antonello e STRADA Emanuela, con firma disgiunta per tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione, con facoltà di nominare procuratori ad lites e ad negotia per singoli atti o categorie di atti.

Art. 7. Gli esercizi sociali si chiuderanno al 31 Dicembre di ogni anno, alla quale epoca vanno eretti con criteri di oculata prudenza l'inventario ed il bilancio, da sottoscrivere dai soci in segno di approvazione entro quattro mesi dalla loro compilazione.

Nel caso che entro tale termine alcuno dei soci non avesse firmato per approvazione il bilancio come sopra compilato o non avesse espresso per iscritto i motivi della sua mancata approvazione, il bilancio si riterrà senz'altro approvato.

Art. 8. Gli utili netti saranno ripartiti tra i soci in proporzione alle quote da ciascuno possedute; nella stessa misura saranno ripartite le eventuali perdite.

Art. 9. Le quote sociali sono liberamente trasferibili a terzi per atto tra vivi, salvo il diritto di prelazione nell'acquisto a parità di condizioni, riservato ai soci in proporzione delle quote da ciascuno possedute, diritto da esercitarsi in trenta giorni dalla comunicazione dell'intenzione di alienare, a mezzo di raccomandata, da parte del socio alienante.

In questo caso il pagamento della quota dovrà essere effettuato entro un anno dall'esercizio del diritto di prelazione, salvo diverso accordo.

Art. 10. In caso di morte di uno dei soci, i soci superstiti devono liquidare la quota del socio defunto ai suoi eredi a meno che preferiscano sciogliere la società o continuarla con gli eredi stessi e questi vi acconsentano.

La liquidazione delle quote del socio defunto è fatta in base alla situazione patrimoniale della società al giorno della morte, e se ci sono operazioni in corso, gli eredi partecipano agli utili ed alle perdite inerenti alle operazioni medesime.

Il pagamento delle quote in liquidazione deve essere fatto entro un anno dalla morte del socio.

Art. 11. In caso di messa in liquidazione della società, questa verrà affidata ad un liquidatore nominato di comune accordo fra i soci o in caso di loro disaccordo da nominarsi dal Presidente della Camera di Commercio competente per la sede della società.

Art. 12. Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero, dovrà essere risolta da un arbitro nominato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti del luogo in cui ha sede la società, il quale dovrà provvedere alla nomina entro quaranta giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente.

Nel caso in cui il soggetto designato non vi provveda nel termine previsto, la nomina sarà richiesta dalla parte più diligente, al Presidente del Tribunale del luogo in cui ha sede la società.

La sede dell'arbitrato sarà presso il domicilio dell'arbitro. Per quanto non viene espressamente convenuto, le parti si riportano alle vigenti disposizioni di legge in materia.

Neuvième résolution

Les décisions prises ci-dessus sont soumises à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par les autorités italiennes ou toute autre instance compétente.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 1.200.-Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: GOEBEL, DI GIOVANNI, PRALONG, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/11/2013. Relation: EAC/2013/15446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28/11/2013.

Référence de publication: 2013172952/192.

(130210170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Car Classifieds Indonesia S.C.S.p., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 182.372.

STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Car Classifieds Indonesia S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 27 November 2013

1. Partners who are jointly and Severally liable. Classifieds (GP), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.455 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Car Classifieds Indonesia S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and

the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 27 November 2013, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Car Classifieds Indonesia S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 27. November 2013

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Classifieds (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Car Classifieds Indonesia S.C.S.p.".

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 27. November 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013172967/78.

(130210808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Harsco Metals Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harsco Metals Luxembourg SA
c/o Chantier ArcelorMittal Differdange
BP 24
L-4501 DIFFERDANGE
Rémi BANDURA

Référence de publication: 2013176791/14.

(130216384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Luxflat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 181.949.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

«FASCONTROL S.à r.l.», a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.135,

hereby represented by Mrs Johanna SCHADECK, chartered accountant, professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing person, acting in her here-above capacity, has required the notary to establish as follows the articles of association of a public company limited by shares "société anonyme".

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established a company (hereafter the "Company") in the form of a public company limited by shares ("société anonyme") under the name of "LUXFLAT S.A.".

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other address within the municipality of the registered office by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any

kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may in general grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any other financial, industrial or commercial operations as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 5. The share capital of the Company is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be inscribed in the register of shareholders.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The share capital may be increased from its present amount up to three million, one hundred thousand euro (3,100,000.- EUR) by creating and issuing additional shares of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any person appointed for such purposes.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) single member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision shall be ratified by the next general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will choose among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors but, in his absence, the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors at the place indicated in the convening notice.

The board of directors can deliberate or act validly if at least the majority of its members is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex any other director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed present and shall be authorized to vote by video or by phone. After

deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

In the event that any director of the Company has an adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, officers, managers or any other agents who may but are not required to be shareholders. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors.

The director(s) to whom such a delegation has been given shall be called managing director(s).

The delegation in favour of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board to report each year to the general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of two (2) directors, or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 10. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

General meetings of shareholders

Art. 11. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the latter will exert the powers reserved for the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. The annual general meeting of shareholders will be held within the municipality of the Company's registered office or at the place specified in the convening notice on the second Monday of June at 11 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 13. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the Company's share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Accounting year - Distribution of profits

Art. 14. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 15. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The general meeting of shareholders can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Reference to the law

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and will end on December 31st, 2014.

The first annual general meeting of shareholders shall be exceptionally held on April 13, 2015.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe all the shares.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The notary, drawing up the present deed, declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3)

The following have been appointed Directors:

1. Mr Buri ABUD, accountant, residing at 446 Talcahuano, Buenos Aires (Argentina)
2. Mrs Johanna SCHADECK, chartered accountant, born on February 22, 1979 in Messancy (Belgium), professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg
3. Mrs Annabelle GIOVANARDI, private employee, born on April 28, 1969 in Briey (France), professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Their term of office will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.

Mr Buri ABUD is also appointed Chairman of the Board of Directors for the whole duration of his mandate as Director.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed Statutory Auditor:

"FASCONTROL S.à r.l.", having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.135.

His term of office will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.

Third resolution

The registered office of the Company is established at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FASCONTROL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180.135,

Ici représentée par Madame Johanna SCHADECK, expert comptable, résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société») sous la dénomination de «LUXFLAT S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération financière, industrielle ou commerciale ainsi que toute transaction sur des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être formalisée par une inscription au registre des actionnaires.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent y pourvoir temporairement, une telle décision devant être ratifiée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipements pour conférence vidéo et conférence téléphonique est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibérations, les votes pourront ainsi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas, le vote doit être confirmé par écrit.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans le cas où un administrateur de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

L'administrateur à qui pareille délégation a été donnée sera appelé administrateur-délégué.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des actionnaires des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 9. La Société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Assemblées des actionnaires

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toute les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société ou au lieu indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 13. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Exercice social - Distribution des profits

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente et un du mois de décembre de chaque année.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Référence à la loi

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra exceptionnellement le 13 avril 2015.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire à toutes les actions.

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3)

Sont nommés Administrateurs:

1. Monsieur Buri ABUD, comptable, résidant au 446 Talcahuano, Buenos Aires (Argentine),
2. Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, née le 22 février 1979 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg,
3. Madame Annabelle GIOVANARDI, employée privée, née le 28 avril 1969 à Briey (France), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Monsieur Buri ABUD est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FASCONTROL S. à r.l., ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.135.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. SCHADECK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15032.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013166171/418.

(130202860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Prologis UK CCCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.356.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-first day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under number B 65.769,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 11th day of November, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "Prologis UK CCCV S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK Holdings S.A., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mil treize, le vingt et un novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis UK Holdings S.A., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65769,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 novembre 2013,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCCV S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.-GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK Holdings S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2013. Relation: LAC/2013/ 53261. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172537/282.

(130210547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Taxis Ambulances Morgado Sarl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Taxis & Ambulances des Trois Frontières.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 139, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.802.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Carlos Manuel MORGADO LOPES, demeurant à L-4141 Esch-sur-Alzette, 139, rue Victor Hugo.

Le comparant déclare qu'il est le seul associé, respectivement gérant unique de la société à responsabilité limitée "TAXIS AMBULANCES MORGADO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 139, rue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 290 du 29 avril 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 62802.

Ensuite le comparant agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Le comparant agissant en sa dite qualité décide que la société à responsabilité limitée "TAXIS AMBULANCES MORGADO S.à r.l." opérera également sous les deux enseignes commerciales suivantes:

- "TAXIS & AMBULANCES DES TROIS FRONTIERES".

- "TAXIS & AMBULANCES DE LA PETITE SUISSE".

Suite à ce qui précède le comparant agissant en sa dite qualité décide l'ajout d'un 2^{ème} alinéa à l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

"La société opérera également son activité sous les deux enseignes commerciales suivantes:

- "TAXIS & AMBULANCES DES TROIS FRONTIERES".
- "TAXIS & AMBULANCES DE LA PETITE SUISSE".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société, et sont estimés approximativement à € 1.000,-.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant agissant en sa dite qualité a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MORGADO LOPES, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/12/2013. Relation: EAC/2013/16034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/12/2013.

Référence de publication: 2013172739/42.

(130210166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Schlossberg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.037.

In the year two thousand thirteen,

on the fourteenth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of "SCHLOSSBERG HOLDING S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

entered in Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B under number 125 037 (here after: the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 1 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 841 of 10 May 2007.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since its incorporation deed.

The Meeting is declared open with Mrs Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, in the chair (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Thomas MATHIEU, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Geoffrey AREND, employee, with professional address in Luxembourg

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred thousand Euros (EUR 600,000.-) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to six hundred thirty one thousand Euros (EUR 631,000.-) by the creation and issue of six thousand (6,000) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and by way of a contribution in cash.

2. Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company, as follows:

"The corporate capital is fixed at six hundred and thirty-one thousand Euros (EUR 631,000.-) divided into six thousand three hundred and ten (6,310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares."

3. To amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorise any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

4. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all three hundred and ten (310) shares representing the total subscribed share capital of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) are present or represented at the Meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting of shareholders adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed corporate capital of the Company by an amount of six hundred thousand Euros (EUR 600,000.-) so as to raise the Company's issued corporate capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to an amount of six hundred and thirty-one thousand Euros (EUR 631,000.-) by the creation and issue of six thousand (6,000) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the current existing shares and by way of contribution in cash.

Second resolution Subscription and Payment

The new six thousand (6,000) shares have all been subscribed and entirely paid up at their nominal value by "Leuchtenburg Foundation", having its registered office at 28 Elgin Ave Bryanston, Johannesburg, South Africa, in its capacity as current sole shareholder of the Company, and by way of a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of such contribution in cash, in an aggregate amount of six hundred thousand Euros (EUR 600,000.-), has been produced to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

In order to reflect such stated capital increase, the Meeting resolves to amend Article THREE (3) of the Company's Articles of Incorporation. The Meeting resolves to give Article THREE (3) of the Company's Articles of Incorporation, the following new wording:

Art. 3. "The corporate capital is fixed at six hundred and thirty-one thousand Euros (EUR 631,000.-) divided into six thousand three hundred and ten (6,310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the existing shares."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the Company's register of shareholders in order to reflect the above changes and to empower and authorise any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be born by the company as a result of the present notarial deed are estimated at approximately thousand eight hundred euro.

There being no further business, the Meeting is thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with Us the notary the present deed.

Folgt die deutsche übersetzung vorstehenden textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn,
am vierzehnten Tag des Monats November.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung (die „Versammlung“) die Gesellschafter der Gesellschaft „SCHLOSSBERG HOLDING S.A.“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg,

welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 125 037, (hiernach: die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 1. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 841 vom 10. Mai 2007.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nie abgeändert.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Séverine HACKEL, maître en droit, berufsansässig in Luxemburg (der „Vorsitzende“).

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Herr Thomas MATHIEU, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Geoffrey AREND, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von sechshunderttausend Euro (600'000.- EUR) um es von seinem jetzigen Stand von einunddreißigtausend Euro (31'000.- EUR) auf einen Betrag von sechshunderteinunddreißigtausend Euro (631'000.- EUR) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechstausend (6'000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR), welche die gleichen Rechte und Vorteile verbrieft sollen wie die bereits bestehenden Aktien und welche alle voll in bar einzuzahlen sind.

2. Dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Gesellschaftssatzung um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

„Das Gesellschaftskapital beträgt sechshunderteinund-dreißigtausend Euro (631'000.- EUR) eingeteilt in sechstausend-dreihundertzehn (6'310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR).“

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.“

3. Abänderung des Aktienregisters der Gesellschaft, um den vorgetätigten Abänderungen Rechnung zu tragen und Ermächtigung an jeden einzelnen der Verwaltungsratsmitglieder um, im Namen der Gesellschaft, die Eintragung der neuen ausgegebenen Aktien im Aktienregister der Gesellschaft vorzunehmen.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien die das gesamte Gesellschaftskapital von EINDUNDREIßIGTAUSEND EURO (31'000.- EUR) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Versammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß:

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechshunderttausend Euro (600'000.- EUR) aufzustocken um es von seinem jetzigen Stand von einunddreißigtausend Euro (31'000.-EUR) auf einen Betrag von sechshunderteinunddreißigtausend Euro (631'000.- EUR) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechstausend (6'000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR), welche die gleichen Rechte und Vorteile verbrieft sollen, wie die bereits bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluß
Zeichnung - Einzahlung*

Die sechstausend (6'000) neue Aktien wurden alle gezeichnet von der „Leuchtenburg Foundation“, mit Gesellschaftssitz in 28 Elgin Ave Bryanston, Johannesburg, Südafrika, in ihrer Eigenschaft als alleiniger Aktionär und ebenso durch denselben vollständig zu ihrem Nennwert in bar eingezahlt.

Der Nachweis und der Bestand solcher Bareinzahlung in einer Gesamthöhe von sechshunderttausend Euro (600'000.- EUR) wurden dem amtierenden Notar erbracht, der dies auch ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluß

Um die Satzung der Gesellschaft an die vorerwähnte Kapitalerhöhung anzupassen, beschließt die Versammlung Artikel DREI (3) der Gesellschaftssatzung abzuändern. Die Versammlung beschließt demselben Artikel DREI (3) folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 3. „Das Gesellschaftskapital beträgt sechshunderteinund-dreißigtausend Euro (631'000.- EUR) eingeteilt in sechstausend-dreihundertzehn (6'310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.“

Vierter Beschluß

Die Versammlung beschließt das Aktienregister der Gesellschaft abzuändern, um den vorgetätigten Abänderungen Rechnung zu tragen und ermächtigt jeden einzelnen der Verwaltungsratsmitglieder um, im Namen der Gesellschaft, die Eintragung der neuen ausgegebenen Aktien im Aktienregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlaß dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka tausendachthundert Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. HACKEL, T. MATHIEU, G. AREND, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 19. November 2013. Relation: EAC/2013/15078. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013165746/190.

(130202128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Conselio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 146.985.

Le bilan rectifié au 31.12.2011, qui remplace le bilan 31.12.2011, déposé au Registre de Commerce en date du 04/01/2013 sous la référence (L130002291) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013174628/13.

(130213184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Avec effet au 18 septembre 2013, Tom Ford n'est plus gérant de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Covidien Group S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013174629/13.

(130213229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

FICREA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 58.755.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67831 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013174749/10.

(130213220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Wok s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7-9, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 74.222.

Suite à l'augmentation de capital de la société HOKO PACIFIC s.à r.l. dont le siège social se situe à L-1219 Luxembourg, 7, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.931, par l'apport en nature de 100 parts sociales que l'associé unique, Monsieur Chun Lun LAU détenait dans le capital de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée WOK s.à r.l. avec siège à L-1219 Luxembourg, 7-9, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.222,

ayant fait l'objet d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 23 août 2010, enregistrée à Capellen, le 24 août 2010, relation: CAP/2010/2957,

les 100 parts représentant le capital de la société WOK s.à r.l. sont désormais toutes détenues par la société HOKO PACIFIC s.à r.l..

Fait à Capellen, le 16/12/2013.

Référence de publication: 2013176350/17.

(130214629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

WATERLELIE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 31.496.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Nico BECKER et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme
WATERLELIE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF
Société anonyme

Référence de publication: 2013176343/17.

(130214202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

SCHENK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 23, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176206/10.

(130215183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

MAÏRENA, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7513 Mersch, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 4.563.

L'an deux mil treize, le troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, née le 24 août 1978 à Kinshasa, demeurant à L-7513 Mersch, 2, route d'Arlon.

2.- Monsieur Lorenzo LUISI, géomètre, né le 25 mai 1967 à Treviso (Italie), demeurant à I-31100 Treviso, 48b, Viale L. Luzzatti, ici représenté par Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière MAÏRENA, Société Civile Immobilière, ayant son siège social à L-7513 Mersch, 2, route d'Arlon (ci-après nommée la "Société"), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 4.563, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2599 du 26 octobre 2011 et modifiée en dernier lieu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2013 non encore publié.

- Que le capital social de la Société est fixé à MILLE EUROS (EUR 1.000,-) représenté par CINQUANTE (50) parts de catégorie A d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune et par CINQUANTE (50) parts de catégorie B d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

- Que la société civile immobilière «MAÏRENA, Société Civile Immobilière», prénommée, ne détient aucun immeuble au Luxembourg.

Ensuite Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, prénommée, en sa qualité d'associé de la Société a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

- Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, précitée, déclare par les présentes céder 5 parts sociales de catégorie A ainsi que 5 parts sociales de catégorie B de la Société dont elle est titulaire à Monsieur Lorenzo LUISI, précité, représenté comme dit ci-avant, et qui accepte, au prix global convenu entre parties, lequel prix fixé à la valeur nominale des parts, hors la comptabilité du notaire;

Est alors intervenue Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, en sa qualité de gérant unique de la Société, qui déclare accepter la susdite cession de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Ensuite Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE et Monsieur Lorenzo LUISI, tout deux précités, seuls associés de la Société ont requis le notaire soussigné de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts précitée, l'article 5 des statuts de la Société ce lira comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à MILLE EUROS (EUR 1.000,) représenté par CINQUANTE (50) parts de catégorie A d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune et par CINQUANTE (50) parts de catégorie B d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

1.- Mademoiselle Marie Kanku Mukenge, préqualifiée, 45 parts sociales de catégorie A et 45 parts sociales de catégorie B, et

2.- Monsieur Lorenzo LUISI, préqualifié, 5 parts sociales de catégorie A et 5 parts sociales de catégorie B.

Deuxième résolution

Mademoiselle Marie Kanku Mukenge et Monsieur Lorenzo LUISI, en leur qualité d'associés de la Société décident de nommer Monsieur Lorenzo LUISI, précité en tant que gérant de la société et confirment Mademoiselle Marie Kanku Mukenge, précitée en tant que gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie Kanku Mukenge, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2013. LAC / 2013 / 55262. Reçu 75,-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172430/65.

(130209854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Mavilla Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 97, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.001.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur José DA CONCEICAO GONCALVES, commerçant, né à Penude, Portugal, le 27 juillet 1956 (Matricule 1956 0727 111), demeurant à L-4761 Pétange, 99, route de Luxembourg,

2.- Madame Maria Fernanda NEVES DE OLIVEIRA, employée privée, née à Cedofeita, Portugal, le 23 juin 1955 (Matricule 1955 0623 342), demeurant à L-4761 Pétange, 99, route de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée MAVILLA IMMOBILIERE S.à r.l., avec siège social à L-4761 Pétange, 97, route de Luxembourg,

constituée originellement sous la dénomination de ESPAGNA IMMOBILIERE S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 24 septembre 1986, publié au Mémorial C n ° 358 du 27 septembre 1986, dont les statuts ont été modifiés dernièrement suivant acte reçu par le prédit notaire Georges D'HUART en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C n ° 284 du 17 août 1990.

Lesquels associés, en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, prennent, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Décision unique

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social en ajoutant un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 3 des statuts avec la teneur suivante:

« **Art. 3.** (...) La société a également pour objet l'exploitation d'un bureau d'assurances, l'activité d'agent d'assurances, ainsi que le courtage d'assurances et de réassurances, toutes opérations relatives de loin et de près à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation, ainsi que toutes actions similaires et connexes, le tout

sous réserve de disposer des autorisations administratives et autres nécessaires à l'exercice de la profession dont question.»

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Da Conceicao Goncalves, Neves De Oliveira, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2013. Relation: EAC / 2013 / 15661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172449/43.

(130209774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

X5 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.218.

In the year two thousand and thirteen.

On twenty first day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"Perekrestok Holdings Limited", a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 28, Irish Town, Gibraltar, registered with the Trade Register of Gibraltar under number 75124,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "X5 Capital S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 176218, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) acting in replacement of the undersigned notary, on March 18, 2013, published in the Mémorial C number 1177 of May 17, 2013, and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on September 19, 2013, published in the Mémorial C number 2720 of October 30, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of six million six hundred twenty six thousand and seven hundred Russian Roubles (RUB 6,626,700.-) in order to raise it from its present amount of seven million seven hundred sixty six thousand and one hundred Russian Roubles (RUB 7,766,100.-) to fourteen million three hundred ninety two thousand and eight hundred Russian Roubles (RUB 14,392,800.-) by the issue of sixty six thousand two hundred and sixty seven (66,267) new shares with a nominal value of one hundred Russian Roubles (RUB 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

All the sixty six thousand two hundred and sixty seven (66,267) new shares are subscribed by the sole shareholder "Perekrestok Holdings Limited", pre-named, and are fully paid up by a contribution in kind consisting of financial assets the sole shareholder holds, which financial assets are incontestable, payable and due (the "Contributed Rights"), and amounting to sixty six billion two hundred and sixty seven million Russian Roubles (RUB 66,267,000,000.-); six million six hundred twenty six thousand and seven hundred Russian Roubles (RUB 6,626,700.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and sixty six billion two hundred sixty million three hundred seventy three

thousand and three hundred Russian Roubles (RUB 66,260,373,300-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company, attesting to the value of the Contributed Rights and their free transferability.

Effective implementation of the contribution

"Perekrestok Holdings Limited", prenamed, by its representative, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Rights and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Contributed Rights is effective as from November 21, 2013, without qualification;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at fourteen million three hundred ninety two thousand and eight hundred Russian Roubles (RUB 14,392,800-) represented by one hundred forty three thousand nine hundred and twenty eight (143,928) shares of one hundred Russian Roubles (RUB 100.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 6,800.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

"Perekrestok Holdings Limited", une société de droit du Gibraltar, avec siège à 28, Irish Town, Gibraltar, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 75124,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "X5 Capital S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 176218, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 18 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1177 du 17 mai 2013, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2720 du 30 octobre 2013,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions six cent vingt-six mille sept cents Roubles Russes (RUB 6.626.700,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions sept cent soixante-six mille cent Roubles Russes (RUB 7.766.100,-) à quatorze millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cents Roubles Russes (RUB 14.392.800,-) par l'émission de soixante-six mille deux cent soixante-sept (66.267) nouvelles parts sociales d'une valeur

nominale de cent Roubles Russes (RUB 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Toutes les soixante-six mille deux cent soixante-sept (66.267) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associée unique "Perekrestok Holdings Limited", pré-nommée, et sont libérées intégralement par l'apport en nature consistant en des actifs financiers détenus par l'associée unique, lesquelles actifs financiers sont incontestables, exigibles et dus (les «Droits Contribués»), d'un montant de soixante-six milliards deux cent soixante-sept millions de Roubles Russes (RUB 66.267.000.000,-); six millions six cent vingt-six mille sept cents Roubles Russes (RUB 6.626.700,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et soixante-six milliards deux cent soixante millions trois cent soixante-treize mille trois cents Roubles Russes (RUB 66.260.373.300,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur des Droits Contribués et de leur libre cessibilité.

Réalisation effective de l'apport

"Perekrestok Holdings Limited", précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Droits Contribués et possèdent les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces Droits Contribués est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 21 novembre 2013;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Droits Contribués, aux fins d'effectuer leur transfert et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatorze millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cents Roubles Russes (RUB 14.392.800,-) représenté par cent quarante-trois mille neuf cent vingt-huit (143.928) parts sociales de cent Roubles Russes (RUB 100,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 6.800,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2013. Relation GRE/2013/4757. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013173743/130.

(130211146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Varg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 80.243.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178342/10.

(130216639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire en date du 17 décembre 2013, la démission de Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg de sa fonction de délégué à la gestion journalière a été acceptée. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Pour: MERCK-FINANZ AG

Société anonyme

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013175970/16.

(130215073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 159.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.366.

EXTRAIT

En date du 29 novembre 2013, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de M. Taek Szen Low de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et a nommé la société Virtue Corporate Services, ayant son siège social sis à Road Town, Tortola, VG1110, Iles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro 370978 en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013170029/16.

(130207471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Djas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DJAS INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013176646/12.

(130215316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

D.S.I.H., Development System International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 76.318.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de la société anonyme DEVELOPMENT SYSTEM INTERNATIONAL HOLDING, en abrégé D.S.I.H., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 76318.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2013.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Référence de publication: 2013176634/12.

(130215929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Sparkling Global Commodities Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.413.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2013

1. La liquidation de la société Sparkling Global Commodities Fund S.C.A. en liquidation est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pour une période de cinq ans.

Luxembourg, le 29.11.2013.

Certifié conforme et sincère

SPARKLING GLOBAL MANAGEMENT S.à r.l

Liquidateur

Référence de publication: 2013176254/16.

(130214375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Solgro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.593.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La private limited company constituée et existant sous les lois britanniques "Driver Designs Ltd.", établie et ayant son siège social à W1B 5SE Londres, 126-130 Regent Street, Mayfair, Carrington House, 3rd floor (Royaume-Uni), inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 03543270,

ici représentée par Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "SOLGRO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79593, (la "Société"), a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "SOLGRO HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 816 du 547 du 19 juillet 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER:

- en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 707 du 5 mai 2002, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable, (SOPARFI), ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle, et

- en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 18 mars 2003;

2) Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en trente-deux (32) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. LAC/2013/54838. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173613/67.

(130210298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

uCure Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.711.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2013 à Luxembourg ville

1) D'accepter la démission de Monsieur Bart LAMMENS de ses fonctions de gérant de la Société.

2) De nommer aux fonctions de gérant de la Société, Monsieur Pekka RAUTALA, né à Cambridge (USA), le 29/07/1951, résidant Cornelis Outshoornplaats 3, 6814 ER Arnhem, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013176404/14.

(130216139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

ACS, Aviation Consultants & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 93, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 76.152.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013176441/11.

(130216423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Weydert & Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 112.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ceci est un dépôt rectificatif remplaçant celui du 29/10/2013 portant le numéro L130184177.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178350/10.

(130216596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Witberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178363/10.

(130217065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.853.

1. Associés. Suivant contrat de cession de parts sociales du 11 octobre 2013, PETRUS PTE. LTD., une société régie par les lois de la République de Singapour et ayant son siège social sis au 165 Bukit Merah Central, #05-3679, Singapour 150165, Singapour, a transféré 28 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune qu'elle détenait dans la Société à M. Julian Diaz Gonzalez, demeurant professionnellement au Heerstrasse 15, 8853 Lachen - SZ, Suisse.

Suivant contrat de cession de parts sociales du 11 octobre 2013, PETRUS PTE. LTD. a transféré 54 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune qu'elle détenait dans la Société à WITHERSPOON INVESTMENTS LLC, une société régie par les lois du Delaware et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 USA.

L'acceptation du transfert des parts sociales a été faite par la Société.

Les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- PETRUS PTE. LTD.: 394 (trois cent quatre-vingt quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune.
- WITHERSPOON INVESTMENTS LLC: 78 (soixante-dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, et
- M. Julian Diaz Gonzalez: 28 (vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune.

2. Gérants. Les associés de la Société ont accepté les démissions de M. Frédéric Gardeur, Mme Laetitia Jolival et Mme Séverine Lambert de leur mandat de gérants de la Société avec effet au 11 octobre 2013.

Par résolution des associés de la Société prise en date du 11 octobre 2013, il a été décidé de nommer en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 11 octobre 2013:

- Mme Laetitia Jolival, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- M. Frédéric Gardeur, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
- Mme Séverine Lambert, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Mme Laetitia Jolival;
- M. Frédéric Gardeur; et
- Mme Séverine Lambert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013172835/37.

(130211188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Goodman Cyan Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.447.

—
EXTRAIT

1. En date du 4 décembre 2013, GELF Investments (Lux) S.à r.l. a transféré 3.750 parts sociales à Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au, 28 boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

2. En date du 4 décembre 2013, GELF Investments (Lux) S.à r.l. a transféré 8.750 parts sociales à KWASA Europe S.à r.l. ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013174769/17.

(130213892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Lappara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 182.363.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Headstart S.à r.l., having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having his professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 28, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Lappara Holding S.a r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the 12.500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- Headstart S.à r.l., prenamed,	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium with professional address at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the individual signature of any manager.

2. The address of the Company is fixed at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Headstart S.à r.l., ayant son siège social à 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représenté par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Lappara Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération
- Headstart S.à r.l., prénommé,	12.500	EUR 12.500
Total:	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de chaque gérant.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54959. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172370/310.

(130210639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Atlas Investment Company 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.791.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 28 octobre 2013

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Antonis Anastasiou de son poste de gérant avec effet au 31 octobre 2013.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Gilles Martin, né le 8 janvier 1980 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013176435/14.

(130216523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Nalu Capital, Société Anonyme,

(anc. RR&Co).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.919.

—
L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "RR&Co", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154919 (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "Richter & Ranieri & Co S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2056 du 1^{er} octobre 2010,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 5 janvier 2011; et

- en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1365 du 22 juin 2011, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale en "Nalu Capital" et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;
2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Nalu Capital" et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Nalu Capital" (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidents a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2013. LAC/2013/52846. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171084/63.

(130208497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Seneca Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 178.768.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Dezember 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013174354/14.

(130212826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Saxo.com s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 171.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 12 décembre 2013.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2013174352/11.
(130212530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

DP Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.278.

Par la présente, veuillez prendre note de ma démission à compter de ce jour en tant qu'administrateur de la Société DP Consulting Group S.A., numéro d'immatriculation B-85278.
Luxembourg, le 4 décembre 2013. Didier GIRARD.
Référence de publication: 2013169575/10.
(130207002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

GH Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 128.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 18 décembre 2013.
Référence de publication: 2013176768/10.
(130216070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Haystacks Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.071.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2013

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.
L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Référence de publication: 2013176792/16.
(130216602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

GSC European CDO I-R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.372.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 juillet 2013:
- de renouveler les mandats de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2019;

- renouvellement du mandat de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013174797/19.

(130213284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Inception Wellness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.174.

Extrait de cession de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales en date du 31 octobre 2013, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

AUSTRALES PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au registre de commerces et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181 208: 250 parts sociales.

Monsieur Christophe ROUSSEAU, né le 28/03/1972 à Essey les Nancy (France), demeurant au 1, Impasse Nelson Mandela à F-57190 Florange (France): 250 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INCEPTION WELLNESS S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013176847/19.

(130216037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Eurocar Diffusion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.727.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013177748/10.

(130216723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Fortimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 47.952.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 septembre 2013

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires que:

La société à responsabilité limitée Euradit, ayant siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, est renommé commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 qui sera tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

FORTIMMO S.A.

Simone Retter

Référence de publication: 2013176739/16.

(130215543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.
